

## Burundi : la future Constitution tiendra compte des résultats du dialogue interne

@rib News, 19/02/2017 &ndash; Source Xinhua La future Constitution amendée tiendra compte des résultats du dialogue interburundais organisé au niveau des 18 provinces burundaises au premier semestre 2016 sous l'égide de la Commission Nationale de Dialogue Interburundais (CNDI), a fait savoir le cabinet de la ministre burundaise de la Justice et Garde des Sceaux, Aimée-Laurentine Kanyana. Mercredi dernier, le gouvernement burundais réuni en Conseil des Ministres sous la direction du président Pierre Nkurunziza, a adopté un projet de décret portant création, mandat, composition, organisation et fonctionnement d'une commission chargée de proposer le projet de Constitution amendée.

Fin juin 2016, le président de la CNDI, Mgr Justin Nzoyisaba a proclamé que la majorité des participants au dialogue interburundais (volet interne) à travers tout le pays, ont recommandé que la révision de cette "loi fondamentale", soit sanctionnée notamment par trois innovations. Il a cité la suppression de la limitation des mandats présidentiels, la primauté de la Constitution sur l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi (AAPRB) conclu en août 2000 et le rapatriement du processus externe du dialogue interburundais en cours à Arusha (nord de la Tanzanie) sous la facilitation de l'ancien chef d'Etat tanzanien, Benjamin William Mkapa. "La Constitution actuellement en vigueur a été promulguée le 18 mars 2005 après référendum et était destinée à régir et établir les règles de fonctionnement du régime post-transition qui a pris fin avec l'organisation des élections générales de 2010. A ce titre, certaines de ses dispositions sont devenues obsolètes et ne reflètent plus les réalités du moment", a expliqué la ministre Kanyana, qui a défendu le projet de décret ad hoc au conseil des ministres du 15 février dernier. La future Constitution amendée, a-t-elle ajouté, veut "s'harmoniser" avec les textes régissant la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), qui regroupe aujourd'hui six pays : le Burundi, le Rwanda, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda et le Soudan du Sud. L'ancien chef d'Etat tanzanien et facilitateur du processus externe du dialogue politique interburundais, Benjamin William Mkapa, a réagi jeudi à partir d'Arusha en procédant à l'ouverture de la 3ème session de ce dialogue organisé du 16 au 19 février 2017, en plaidant plutôt pour un consensus sur la nécessité de "ne pas réviser la Constitution, jusqu'à ce que la situation soit stabilisée au Burundi". M. Mkapa a souhaité également que ces pourparlers interburundais de paix d'Arusha, aboutissent à un consensus sur le respect scrupuleux de la "la lettre et l'esprit" de l'AAPRB dont l'application a permis de mettre fin à la guerre civile interburundaise déclenchée le 21 octobre 1993 par l'assassinat de Melchior Ndadaye, premier président démocratiquement élu et héros de la démocratie. Le facilitateur Mkapa, en procédant dimanche à la clôture de la 3ème session du dialogue interburundais d'Arusha, a promis de communiquer au prochain sommet de la CAE "les éléments qui font obstruction au processus ad hoc". De leur côté, les participants à cette session, ont recommandé que le renforcement de la paix et de la stabilité au Burundi, soit priorisé en lieu et place des "changements constitutionnels".

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});